



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 01 juillet 2019
affiché ou publié le lundi 01 juillet 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20190614-lmc1H22165H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H22165H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 juin 2019

n° 078-19

Objet : *RS - Approbation d'un avenant n° 1 au lot 4 (signalétique touristique) du marché de travaux de l'écopôle touristique des Iles du Chéran*

- date de convocation le 07 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi quatorze juin à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 27

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Christiane Boisselon à Xavier Dullin - de Driss Bourida à Alexandra Turnar

• conseillers excusés : 23

Jean-Pierre Beguin - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Frédéric Bret - Catherine Chappuis - Jean-Pierre Coendoz - Albert Darvey - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Philippe Gamen - Daniel Grosjean - Pierre Hemar - Bernard Januel - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Marie Perrier - Dominique Pommat - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 juin 2019

délibération n° 078-19

objet **RS - Approbation d'un avenant n° 1 au lot 4 (signalétique touristique) du marché de travaux de l'écopôle touristique des Iles du Chéran**

Pierre Hemar, vice-président chargé du tourisme de Grand Chambéry et de l'aménagement du territoire des Bauges, et Luc Berhoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels, et de la transition énergétique, rappellent que le projet d'écopôle touristique des Iles du Chéran comprend :

- l'aménagement du parking de Le Châtelard au départ de la cascade du Pissieu,
- l'aménagement de sentiers depuis la Motte-en-Bauges jusqu'au plan d'eau de Lescheraines,
- l'aménagement des accès piétons à la passerelle himalayenne (pont Picot).

Le Bureau du 21 février 2019 a attribué le lot 4 (signalétique touristique) du marché pour 17 654,70 € HT.

Au cours des travaux d'aménagement des sentiers et liaisons piétonnes, la mise en place de la configuration des sites a justifié des ajustements en matière de signalétique sur les différents sites, concourant à des diminutions de prestations et donc de prix forfaitaires correspondants, ainsi que la suppression de certaines signalétiques.

Le présent avenant au lot 4, qui a pour objet d'intégrer les modifications intervenues en cours d'opération (modification et suppression de signalétiques) ainsi que les prix nouveaux associés, réduit le prix du marché de 3 106,60 € HT, correspondant à une moins-value de 17,60 % du montant du marché initial.

La nouvelle économie du marché s'établit comme suit :

	€HT	TVA 20 %	€TTC
Marché initial	17 654,70	3 530,94	21 185,64
Avenant n° 1	-3 106,60	-621,32	-3 727,92
Nouveau montant du marché	14 548,10	2 909,62	17 457,72

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de tourisme,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau l'exécution des marchés publics d'un montant supérieur à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu la décision du Bureau n° 031-19 C du Bureau du 21 février 2019,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 17 avril 2019,

Vu le marché de travaux F19005,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 au lot 4 (signalétique touristique) du marché de travaux d'aménagement des Iles du Chéran,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 078-19

Objet de l'acte : RS - Approbation d'un avenant n° 1 au lot 4 (signalétique touristique) du marché de travaux de l'écopôle touristique des Iles du Chéran

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 14 juin 2019

Annexe(s) : Avenant 1- Lot 4 signalétique touristique

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190614-lmc1H22165H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22165H1

Date de transmission en Préfecture : 01 juillet 2019

Date de réception en Préfecture : 01 juillet 2019